



YACHT CLUB DES ABERS

DU 17 AU 20 MAI 2024

38^{ème} édition

200 MILLES SANS ESCALE

TRANSMANCHE

EN DOUBLE OU ÉQUIPAGE

GÉOLOCALISATION EN DIRECT DE LA COURSE

l'Aber-wrac'h - Hand Deeps - l'Aber-wrac'h

Retrouvez-nous sur



INSCRIPTION EN LIGNE
WWW.YC-ABERS.FR

Maxime
Poriel.

www.longitude-ouest.com - 02 98 04 79 03

Le Télégramme



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 - RÈGLES

La régate est régie par :

- Les règles telles que définies dans « règles de course à la voile.
- Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- Les règlements fédéraux.
- La partie B, section II du RIPAM, IRPCAS quand elle remplace les règles du chapitre II des RCV entre le lever et le coucher du soleil fixé à 06h30 et 22h00
- En cas de traduction de cet avis de course, le texte en langue française prévaudra.

2 - PUBLICITÉ (DP)

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (*Code de Publicité*), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

La carte de publicité FFVoile 2024 sera demandée aux skippers titulaires d'une licence Club FFVoile lors de la confirmation de leur inscription.

3 - BATEAUX ADMIS (NP)

- Les bateaux de la jauge OSIRIS Habitables ayant un groupe net supérieur à 10.
- Les mini 6.50 et Pogo 6.50.
- Les Figaro Bénéteau 1, 2 et 3 et les Class 40.

Ne sont pas admis : les bateaux des groupes A, B et L de la jauge OSIRIS Habitables.

4 - ÉQUIPEMENT

Tous les bateaux seront équipés d'une balise de géolocalisation mise à disposition par les organisateurs, qui permettra de connaître la position, le cap et la vitesse en temps réel.

Chaque bateau doit posséder :

- L'équipement de sécurité prévu pour la navigation semi-hauturière.
- Une énergie suffisante pour assurer le fonctionnement des feux et de la VHF pendant toute la durée de la course.
- 1 moteur en bon état de fonctionnement et avoir une autonomie de carburant suffisante pour parcourir une distance de 100 milles. Les contrôles de jauge et de sécurité auront lieu à partir du jeudi 16 mai 2024.

5 - OBLIGATION DES CONCURRENTS

- Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention «compétition» valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion »

ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

Ces documents devront être présentés au moment de l'inscription.

Le contrat de jauge Osiris doit être à jour.

Les concurrents doivent être à disposition du comité à partir de 10h le vendredi 17 mai 2024.

6 -PARCOURS

Départ de l'Aber-Wrac'h le vendredi 17 mai, signal de départ à 18h00. Contournement de Hand Deeps et retour à l'Aber-Wrac'h sans escale, soit une distance de 200 miles. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier, retarder le départ de la course ou annuler le parcours initial en fonction des conditions météorologiques, **des conditions sanitaires** et de proposer aux concurrents un parcours de substitution.

7 - FERMETURE DE LIGNE (NP)

La ligne d'arrivée sera fermée le dimanche 19 mai à 17h00 avec remise des prix à 18h00.

Si le départ est retardé en raison des conditions météo ou si le petit temps ne permet pas de faire l'aller/retour en Angleterre avant dimanche 17h00, la fermeture de la ligne aura lieu le lundi matin 20 mai à 12h00 avec remise des prix à 14h00.

8 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les concurrents devront s'inscrire en ligne sur le site du Club (yc-abers.fr) avant le mardi 14 mai 2024 et nous adresser :

- Soit un chèque de 130€ par bateau + 15€ par équipier y compris le skipper, avant le vendredi 3 mai 2024.
- Soit un chèque de 160€ par bateau + 15€ par équipier y compris le skipper après le vendredi 3 mai 2024.

Les chèques ne seront pas débités avant le jour de la course.

9 - CLASSEMENTS (NP)

- Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur temps.
- L'organisateur répartira les bateaux dans différents groupes de classement en fonction du rating.
- Les bateaux d'une même série (minimum 5) feront l'objet d'un classement spécifique après extraction si nécessaire.

- Le record Transmanche YCA 2024 : ouvert à tous types de bateaux.

10 – DROIT A L'IMAGE ET APPARENCE

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'organisateur, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11 - UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 - ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13 - ASSURANCE

Il est entendu que tous les bateaux devront être assurés à la date du premier jour de course pour y participer.

Les skippers sont responsables vis-à-vis de l'AO de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages lors de la compétition. L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'AO ou de ses partenaires.